

**Comité central de perfectionnement (CCP)**  
**Rapport à l'assemblée générale annuelle 2022-2023**

**Le comité est composé des membres suivants :**

**Personnel enseignant:** Jennifer Baltuonis (présidente d'assemblée), Marie-Pier Michaud, Stephanie Côté, Annie Sabourin

**CSLBP:** Michael Clark, Dean Graddon, Roger Rampersad, Nathia Messina

**Observatrices :** Erica Lamothe (en remplacement de Ann Granger), Sandra Luther

**Secrétaire:** Lily Sacco

Les membres du comité se rencontrent en présentiel une fois par mois pour examiner les demandes des enseignantes et enseignants incluant les activités de perfectionnement (AP), les demandes de réseaux et les demandes de remboursement pour cours à crédits. Le comité est responsable de répondre aux questions soulevées par les écoles et les centres de même que de l'examen de leur budget et plan annuel (CPD). Les présidentes et présidents des comités agissent à titre de liaison entre le CPD et le CCP et communiquent les questions et demandes de clarification au besoin.

La plupart des demandes présentées ont été approuvées par le comité, l'objectif étant de permettre à un plus grand nombre possible d'enseignantes et enseignants de participer à une activité de perfectionnement.

Le CCP organise également une séance d'information annuelle qui a été présentée à toutes les présidentes et tous les présidents des CPD et aux directrices et directeurs. La séance a eu lieu sur Zoom au début de l'année scolaire.

Les dépenses du comité central de perfectionnement en date du mois de mai 2023 (et avant l'allocation des demandes présentées à la rencontre du mois de mai) :

	Montant du budget dépensé	Montant disponible au budget
Cours à crédits	18 860 \$	17 226 \$
Activités de perfectionnement	73 884,04 \$	34 374,96 \$
Réseaux	20 000 \$	16 000 \$
Projets particuliers	27 276,71 \$	80 873,57 \$
Budget du programme d'insertion des nouveaux enseignants et activités de perfectionnement	51 184,52 \$	-11 184,52 \$

À ce jour, au cours de l'année scolaire 2022-2023, en date du 13 avril 2023:

140 enseignantes et enseignants ont participé à une AP

28 nouvelles enseignantes et nouveaux enseignants ont profité du *Fonds des nouveaux enseignants* pour participer à une AP

6 demandes de réseaux ont été approuvées

10 écoles ont participé à des projets particuliers

70 enseignantes et enseignants ont été remboursés pour des cours à crédits

Tout surplus provenant de fonds non utilisés sera reporté au fonds de prévoyance pour l'année scolaire 2023-2024.

Le comité souhaite remercier Lily Sacco qui a agi comme liaison au comité pour les questions soulevées par les enseignantes et enseignants. Son attitude professionnelle et sa patience remarquable sont sincèrement appréciées et énormément bénéfiques pour les enseignantes et enseignants de notre commission scolaire.

#### **Budget et allocations pour 2023-2024**

SVP, à noter que les montants sont en date du 13 avril 2023

Le comité a recommandé que l'allocation pour les cours à crédits et les activités de perfectionnement soit augmentée pour l'année scolaire 2023-2024 comme suit : 70 \$ par crédit (maximum de 6 crédits pour un montant maximal de 420 \$ par année) et 700 \$ pour une AP (maximum de 2 800 \$ par école, par activité).

Le comité a recommandé qu'un montant de 80 000 \$ soit alloué aux nouvelles enseignantes et nouveaux enseignants pour participer à des AP durant l'année scolaire 2023-2024. Les AP doivent être offerts en Amérique du Nord, et le montant maximal alloué par enseignante ou enseignant est de 2 500 \$, incluant deux journées de suppléance couvertes par le CCP. Les enseignantes et enseignants qui sont dans leurs trois premières années de service avec la commission scolaire sont admissibles à présenter une demande. Les enseignantes et enseignants seront en mesure de profiter du Fonds des nouveaux enseignants une seule fois, durant leurs trois premières années de service.

Le comité a recommandé qu'un montant de 100 000 \$ soit alloué aux projets particuliers sur le plan local des écoles et centres pour l'année scolaire 2023-2024. Les projets particuliers doivent impliquer 75 % du personnel enseignant et le CCP financera 40 % des coûts jusqu'à concurrence de 5 000 \$.

Le financement pour les réseaux demeurera au statu quo, soit un montant maximum de 4 000 \$ par réseau.

Le taux fixe continuera d'être appliqué comme système de remboursement pour les déplacements en voiture.

Le CCP propose les MOTIONS DE BUDGET suivantes à l'AGA:

**1. Fonds des nouveaux enseignants pour 2023-2024**

Pour l'année scolaire 2023-2024

**QU'IL SOIT RÉSOLU QU'**un montant de 80 000 \$ du fonds de prévoyance du CCP soit transféré au Fonds pour nouveaux enseignants à être alloué au besoin durant l'année scolaire.

**2. Financement des projets particuliers pour 2023-2024**

Pour l'année scolaire 2023-2024

**QU'IL SOIT RÉSOLU QU'**un montant de 100 000 \$ du fonds de prévoyance du CCP soit transféré au fonds pour projets particuliers.

**3. Activités de perfectionnement 2023-2024**

Pour l'année scolaire 2023-2024

Augmenter le financement pour activité de perfectionnement à 700 \$ par enseignante ou enseignants jusqu'à concurrence de 3 enseignantes ou enseignants. Si plus de trois enseignantes ou enseignants de la même école ou du même centre souhaitent participer à une même activité de perfectionnement, un montant maximal de 2 800 \$ sera octroyé, peu importe le nombre de participants. Toutes les règles en vigueur liées aux demandes prévalent.

**QU'IL SOIT RÉSOLU QU'**un montant de 700 \$ par enseignante ou enseignant soit alloué pour une activité de perfectionnement et si plus de trois enseignantes ou enseignants de la même école ou du même centre participent à la même activité, le montant maximal alloué est établi à 2 800 \$.

**4. Cours à crédits pour 2023-2024**

Pour l'année scolaire 2023-2024

**QU'IL SOIT RÉSOLU** que le financement pour des cours à crédits soit augmenté à 70 \$ par crédit jusqu'à concurrence de 420 \$ par enseignante ou enseignant par année scolaire.

Soumis par  
Marie-Pier Michaud